

PLAN DE COURS

GGR-3160 : Projet personnel

NRC 85234 | Automne 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce projet permet à l'étudiant de réaliser un travail personnel, sous la direction d'un professeur ou d'un groupe de professeurs, dans un domaine non couvert par les cours réguliers. Le sujet peut être relié à une expérience de terrain dans le cadre d'un projet de recherche, un voyage personnel, une expérience de travail ou tout autre sujet pertinent à la géographie et approuvé par le responsable. L'évaluation est basée sur un rapport (obligatoire) pouvant être accompagné d'une présentation orale.

Prérequis : 60 crédits en géographie.

Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=99072>

Coordonnées et disponibilités

Yves Brousseau

Enseignant

ABP-3157

Yves.Brousseau@ggr.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 4488

Disponibilités

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi. Si vous êtes inscrits dans un programme à distance ou si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, n'hésitez pas à me contacter par téléphone. Il me fera plaisir d'échanger avec vous et de vous conseiller au sujet du déroulement du projet personnel.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs	4
Formule pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Les conditions d'admission au projet personnel	4
Les modalités du cours	4
Définition du projet personnel et approbation	4
Les dates importantes	5
Définition du projet	5
Contenu et activités	6
Évaluation et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Définition du projet	6
Rapport final du projet	6
Barème de conversion	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	8
Absence aux examens	8
Matériel didactique	9
Bibliographie	9
Bibliographie	9

Description du cours

Objectifs

Le projet personnel permet à l'étudiant de réaliser un travail individuel, sous la direction d'un professeur rattaché au département de géographie de l'Université Laval, dans l'un ou l'autre des domaines couverts par les programmes de géographie et de tourisme durable. Le sujet peut être relié à une expérience de terrain, à un projet de recherche, à une expérience de travail ou à tout autre sujet pertinent à la géographie ou au tourisme durable. L'objectif principal du projet personnel est donc de permettre à l'étudiant d'aborder un sujet nouveau et particulier tout en bénéficiant de l'appui d'un professeur qui l'accompagnera dans sa démarche.

Formule pédagogique

Le projet personnel est une activité pédagogique de 3 crédits dont l'essentiel du temps de l'étudiant est consacré à l'élaboration d'un projet réalisé sous la supervision d'un professeur. **Aucune rencontre hebdomadaire n'est prévue à l'horaire de l'étudiant, mais celui-ci devra assurer un suivi régulier avec son professeur-conseiller ainsi qu'avec le responsable du cours.**

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Les conditions d'admission au projet personnel

Ce cours à option s'adresse aux étudiants qui sont inscrits au programme de baccalauréat spécialisé en géographie et qui ont accumulé un minimum de 60 crédits ainsi qu'aux étudiants du certificat en tourisme durable qui en sont à la dernière session d'inscription au programme et qui ont déjà complété avec succès les cours DDU-2000 et GGR-1050.

Considérant le caractère particulier de cette activité, il est important que les étudiants souhaitant réaliser un projet personnel s'assurent de la validité du projet et de la supervision par un professeur appartenant au département de géographie.

Il est recommandé de communiquer avec le responsable du cours avant même le début de la session à laquelle le cours sera inscrit à votre horaire afin de lui faire part de vos intentions.

Les modalités du cours

Quand?

Il peut être suivi pendant les trois trimestres de l'année, soit l'automne, l'hiver et l'été. Il doit être réalisé sur une base individuelle et devra être complété au cours de la session d'inscription.

Exigences?

La quantité de travail exigé par un projet personnel correspond à celle d'un cours régulier de trois crédits soit un minimum de 135 heures de travail. Le projet personnel peut prendre plusieurs formes. Il est donc important de bien définir les objectifs du travail à exécuter dès le début de l'activité. Chaque projet étant différent, un document décrivant l'activité proposée en insistant sur les modalités du travail à réaliser, les échéanciers, ainsi que les extraits requis à la fin de celui-ci devra être déposé à l'attention du responsable du cours **avant le 19 septembre 2018.**

Définition du projet personnel et approbation

Il appartient à l'étudiant de proposer un projet personnel qui correspond à ses intérêts. Il devra s'assurer qu'un professeur du département de géographie accepte de le superviser dans la réalisation d'un travail faisant appel à des compétences de niveau universitaire et utile à sa formation. Cette première étape complétée, il devra communiquer avec le responsable du cours pour valider la reconnaissance de son projet.

Les dates importantes

Les dates suivantes sont proposées à titre indicatif et pourraient varier d'un individu à l'autre en fonction de la spécificité de votre projet. Nous vous invitons à prendre contact avec nous afin de vous assurer de la bonne marche de votre projet.

Avant le 7 septembre 2018 : Avoir réfléchi à un projet et **en avoir discuté avec le responsable du cours ainsi qu'avec un professeur-conseiller** afin de s'assurer de la recevabilité du projet.

Avant le 19 septembre 2018 : Déposer une description de projet respectant les règles établies au plan de cours (voir définition du projet ci-après).

Avant 17 décembre 2018: Déposer le rapport sur le site du cours.

Définition du projet

L'étudiant devra présenter un mandat de projet respectant les règles suivantes (**maximum de trois pages**)

Identification

- **L'étudiant :**

Nom, Numéro de dossier, Programme d'études, Nombre de crédits acquis dans le programme.

- **Évaluateur :**

Nom du professeur qui agira à titre de superviseur et d'évaluateur du projet

- **Titre du projet:**

Titre provisoire projet

1-Objet d'étude :

-Décrivez le champ d'études dans lequel se situe votre sujet.

2-Présentation de la problématique et des objectifs :

-Situez votre projet dans son contexte particulier (problématique) et présentez les objectifs de votre projet.

3-Démarche et méthodologie :

-Décrivez les étapes de votre projet en ce qui a trait à la cueillette et au traitement de l'information.

(N.B. décrire les méthodes et les techniques qui seront utilisées pour chaque étape et la documentation qui sera utilisée: statistiques, questionnaires, etc.)

4-Bibliographie :

-Dressez une courte liste d'ouvrages généraux et spécifiques traitant de votre sujet d'étude.

5-Plan de travail :

-Établissez un calendrier de travail selon les différentes étapes devant conduire à la réalisation de votre projet. (recherche bibliographique, travaux de terrain, analyse des données, rédaction, etc.)

Signature de l'étudiant : _____ Date : _____

Signature du professeur : _____ Date : _____

Utilisez le document suivant pour le dépôt de votre projet:

 [Depot du sujet.docx](#)

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
À lire avant le début du semestre	7 sept. 2018

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Définition du projet	Dû le 19 sept. 2018 à 23h59	Individuel	15 %
Rapport final du projet	Dû le 17 déc. 2018 à 23h59	Individuel	85 %

Le projet personnel est évalué par le professeur-conseiller qui devra transmettre la note au responsable du cours. Chaque projet étant original et pouvant faire l'objet d'un traitement particulier par l'étudiant, le rapport final pourrait donc prendre une forme bien différente d'un projet à l'autre. Aussi, il est recommandé de fixer dès le début de la session les extrants du projet et d'indiquer clairement dans le document définissant la nature du travail à réaliser, la forme ainsi que la taille approximatif que devrait prendre le rapport final.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Définition du projet

Date de remise : 19 sept. 2018 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Une copie en format Word de la définition du projet personnel sera déposée sur la boîte de dépôt du cours.

Directives de l'évaluation :

Les points attribués à cette étape le sont sur la base du respect de l'échéancier et de la qualité du document qui nous est présenté.

Pour le dépôt du projet, vous devez utiliser le document disponible ci-après:

Fichiers à consulter :  [Depot du sujet.docx](#) (17,32 Ko, déposé le 17 août 2018)

Rapport final du projet

Date de remise : 17 déc. 2018 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 85 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Intérêt et pertinence du sujet	10
Clarté des objectifs	20
Cohérence de la démarche et méthodologique	30
Qualité du travail de recherche	20
Conclusions	5
Présentation générale:	15

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

L'étudiant doit déposer son rapport final en format Word.

Directives de l'évaluation :

Dans le but d'assurer une certaine unité dans la présentation des rapports, il est recommandé d'utiliser le modèle suivant qui vous guidera dans la mise en forme votre travail. Vous êtes bien sûr autorisé à l'adapter à vos propres besoins en modifiant les titres des sections et en éliminant les éléments non nécessaires dans le contexte de votre travail. Votre projet pouvant faire l'objet d'un traitement particulier, le rapport pourrait toutefois prendre une forme différente de celle proposée ici à la suite d'une entente prise de concert avec le professeur conseiller.

[Gabarit_présentation_du_rapport.dotx](#)

La lecture du document suivant est également recommandée avant d'entreprendre un projet personnel



[Guide de presentation du projet personnel.pdf](#)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: *En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval*, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué), BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.